

passage d'une Lettre de Monseigneur l'Evêque de Québec, du 12 Février 1823, que je conserve précieusement, ainsi que plusieurs autres dont il m'a honoré dans l'occasion. " Du moins " vous admettez la validité de sa consécration ; et l'autorité " qu'il exerce comme mon Vicaire Général. Vous déclarez " même que vous vous conformerez extérieurement à tout ce " que prescrit le Mandement du 5 Décembre. Voilà autant " qu'il faut pour le bon ordre de la discipline." Je ne me suis jamais départi de ces principes, ni dans ma conduite, ni dans mes écrits ; et certainement Monseigneur notre Evêque est trop éclairé et trop zélé pour le bon ordre de la discipline, pour les avoir approuvés, s'ils eussent eu une tendance au schisme ou à l'hérésie. D'ailleurs, sans avoir étudié la Théologie, ni le Droit Canon, le bon sens seul suffit pour empêcher de regarder comme schismatique des Prêtres soumis à l'autorité de notre Saint Père le Pape, comme Vicaire de Jésus-Christ, comme successeur de Saint Pierre, comme Chef de toute l'Eglise, qui reconnoissent la juridiction de leur Evêque légitime, Monseigneur l'Evêque de Québec ; qui reconnoissent même la juridiction de l'Evêque de Telmesse, en sa qualité de Vicaire Général de l'Evêque Diocésain ; mais qui croient avoir de bonnes raisons pour s'opposer au démembrement du Diocèse, à l'érection d'un Territoire distinct et séparé du reste du Diocèse en faveur d'un Evêque *in partibus* ; à l'indépendance de sa juridiction, et à l'étendue des droits, honneurs, et autorité que lui attribuent ceux qui voudroient le faire regarder comme Evêque Diocésain.

Maintenant que j'ai fait ma profession de foi, et que j'ai repoussé les attaques contre mon caractère et ma réputation, il ne me reste plus qu'à déclarer que je ne répondrai dorénavant à aucun écrit, à moins qu'il ne soit signé du nom de l'Auteur, en toutes Lettres, comme j'ai déjà fait pour mon premier Pamphlet, et comme je fais encore pour celui-ci. Personne ne désire plus sincèrement que moi le rétablissement de la paix, et la fin de nos querelles religieuses ; et c'est pour cela que je suis déterminé à ne plus écrire sur ce sujet, à moins que je ne sois encore attaqué sur des points très importants, et par des écrivains qui se fassent connoître. Autrement je regarderai comme nul et non-venu tout écrit anonyme, et j'espère qu'au moins à cet égard, le Public en général approuvera ma conduite et mon opinion.

CHABOILLEZ, P<sup>TRE</sup>,

*Curé de Longueuil.*

Longueuil, 1er. Février, 1824.